



Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 23 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

16 Présents	Reynier-Duval Christophe Aubertin Christelle Espinosa Romain Bugnet Michèle Rieu Christine Espinosa Jean-Antoine	Gourdon Sylvie Dufay Julien Martin Mariel Ricou Florian Rehor Béatrice Tricot Mélanie	Blairon Jean-Pierre Lopez Danielle Benat Jean Légerot Michel
4 Procurations	Bécart Viviane Aubertin Maeva Blairon Jean-Pierre D'Alauzier Anne- Laure	<i>Donne pouvoir à</i> <i>Donne pouvoir à</i> <i>Donne pouvoir à</i> <i>Donne pouvoir à</i>	Martin Mariel Aubertin Christelle Légerot Michel Espinosa Romain
3 Absents	Giner Richard	Brémond Jennifer	Barnini Laure
Secrétaire de séance	Christelle Aubertin		
Délibération :	28.03.01		
Objet :	Présentation du compte de gestion - exercice 2023		
Rapporteur :	Mariel MARTIN		
N° @cte :	7.1.1		

Monsieur le Comptable des finances publiques à transmis à l'ordonnateur de la ville de Caderousse l'ensemble des résultats de clôture du budget principal pour l'exercice 2023.

Celui-ci étant en tout point conforme au compte administratif, il est proposé d'approuver le compte de gestion du budget principal de 2023.

Ces résultats se déclinent comme suit :



N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 084027

BOM DU POSTE COMPTABLE : SOC VALSON-LA-ROMAINE

ETABLISSEMENT : VILLE DE CADEROUSSE

Résultats budgétaires de l'exercice

50000 - VILLE DE CADEROUSSE

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 281 934,35	3 838 038,02	5 119 972,37
Titres de recette émis (b)	63 127,63	3 541 154,17	3 604 281,80
Réductions de titres (c)	438,00	172 061,76	202 499,76
Recettes nettes (d = b - c)	62 689,63	3 370 092,41	3 432 782,04
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 281 934,35	3 838 038,02	5 119 972,37
Mandats émis (f)	702 129,66	3 207 652,13	3 909 781,79
Annulations de mandats (g)	1 017,31	79 409,31	80 426,62
Depenses nettes (h = f - g)	701 112,35	3 128 242,82	3 829 355,17
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		241 849,59	
(h - d) Déficit	638 422,72		396 573,13

Vu l'article L2121-31 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

En conséquent et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil municipal décide :

- D'approuver le compte de gestion 2023 établi par le Comptable public tel que présenté ci-dessus.

Dossier adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en sa séance le jour,
le mois et l'an que dessus.

Pour extrait conforme
Caderousse le 29 mars 2024
Le maire, Christophe REYNIER-DUVAL
Le secrétaire de séance, Christellé AUBERTIN